



CONNAITRE MES DROITS SUITE A SEPARATION COUPLE NON MARIE

Par **Milona**, le **16/08/2012** à **12:06**

Bonjour,

Mon compagnon a profité de mon départ en vacances pour quitter définitivement notre domicile et vider la maison de son mobilier et effets personnels. Nous vivions en union libre dans une maison que nous avons achetée à parts égales il y a deux ans. Compte tenu qu'il a emporté quelques affaires que nous avons achetées ensemble, et qu'il lui reste encore quelques affaires dans notre garage, ai-je le droit de changer les serrures ou d'ajouter un verrou afin qu'il ne vienne pas en mon absence ? Je vous remercie de votre retour car il y a urgence. Les choses disparaissent un peu plus chaque jour, et je voudrais faire les choses en toute légalité. Merci de votre aide

Par **youris**, le **16/08/2012** à **18:53**

bjr,

comme vous l'écrivez cette maison lui appartient autant qu'à vous, donc difficile de lui interdire de pénétrer chez lui.

comme vous êtes en concubinage, vous devez trouver un accord amiable.

cdt

Par **Milona**, le **17/08/2012** à **09:53**

Bonjour Youris, et merci de votre réponse.

C'est ce qu'il me semblait aussi. J'espère que nous vendrons très vite notre maison et qu'il cessera de venir se servir...